SAINT-GABRIEL
-DE-
VALCARTIER

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, que le conseil municipal procédera, lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2026 à 19h30, tenue dans la salle du conseil située au 2215, boulevard Valcartier, à l'étude de la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure – 1121, 5e Avenue – lot 2 410 340

La demande vise à autoriser, pour le lot 2 410 340, une distance séparatrice de 215 mètres entre l'agrandissement et le périmètre urbain, alors que l'article 16.3 du Règlement de zonage n° 262 prescrit une distance minimale de 305,8 mètres entre un bâtiment agricole et un périmètre urbain.

L'acceptation de la demande permettrait l'agrandissement du bâtiment agricole afin d'optimiser le travail et de réduire les risques de blessures et de contamination de l'élevage de dindons.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le Conseil lors de la séance susmentionnée.

DONNÉ À SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER CE 19 NOVEMBRE 2026.

Heidi Lafrance, Directrice générale/Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Heidi Lafrance, Directrice générale/Greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public concernant la demande de dérogation mineure pour le lot 2 410 340 le 19e jour du mois de novembre 2026 aux endroits suivants :

- L'Hôtel de Ville de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier
  2215, boulevard Valcartier, Saint-Gabriel-de-Valcartier
- Site internet de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier

DONNÉ À SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER CE 19 NOVEMBRE 2026.

Heidi Lafrance, Directrice générale/Greffière-trésorière